Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 39

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: L.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182402

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qu'ils fussent au dessus de la loi. Les meneurs de l'ultramontanisme soutiennent exactement ce que soutenaient l'empereur et les païens du temps de saint Maurice. Ils veulent être les maîtres de condamner et de mæudire tous ceux qui ne sont pas de leur avis.

Presque au moment de mettre sous presse, nous avons reçu de notre ami et collaborateur M. L. Croisier la relation suivante d'une course à St-Maurice, le jour du pèlerinage, qui contient de nombreux détails dont les journaux ne nous ont pas encore favorisés. Nous nous empressons donc de l'accueillir, pour compléter ce que nous avons dit dans l'article qui précède:

Hier, jour de la Saint-Maurice, avait lieu le fameux pèlerinage tant annoncé par les journaux catholiques comme une protestation contre les persécutions dont les catholiques suisses sont l'objet.

A 7 h. 40 m. du matin notre train, composé d'une quarantaine de wagons remorqués par deux locomotives, entre en gare de St-Maurice. Les cloches sonnent, carillonnent. La gare est pavoisée. Des prêtres attendent les pèlerins. Avant l'arrivée des quatre trains spéciaux de Genève, Fribourg et Soleure qui doivent se succéder de 15 en 15 minutes et amener le gros des fidèles, je vais faire un tour en ville pour en examiner l'aspect.

Sur le trottoir de l'avenue de la gare sont les marchands d'images, de statuettes, de crucifix, de chapelets, d'amulettes; de tous ces bibelots qui, une fois bénits, ont une grande valeur pour le catholique romain. Ici, je remarque un marchand qui vend tous les saints au choix à 25 centimes, prix que d'affreux mécréants ont le mauvais goût de trouver trop élevé; là un vendeur d'estampes assez mal avisé place le portrait de Victor-Emmanuel entre celui de Pie IX et celui de la Vierge Marie.

Plus loin on vend les photographies des évêques martyrs : Mgrs Mermillod et Lachat.

En ville, toutes les fenêtres sont garnies de drapeaux. Naturellement le drapeau pontifical domine, mais je remarque deux grands exemplaires du drapeau fédéral et un certain nombre de drapeaux vaudois.

Voici un bel arc de triomphe sur lequel je lis cette inscription:

POTIUS MORI QUAM FŒDARI *

que je livre aux méditations patriotiques de Mgr Mermillod.

Sur un second arc' de triomphe est inscrite cette devise :

Dieu et Patrie.

Que n'est-elle gravée dans tous les cœurs, et tous les différents confessionnels seraient aplanis!

Les clochettes de l'ermitage continuent à carillonner, les boîtes tonnent, les locomotives sifflent; toutes ces voix que répercutent les échos des montagnes annoncent l'arrivée du gros des pèlerins étrangers.

Cette foule pour laquelle le préau et l'avenue de la gare deviennent trop étroits a de la peine à s'organiser. Le chanoine chargé de la chose est sur les dents. Cependant, grâce à son énergie et aussi à sa haute stature qui lui permet de dominer l'assemblée, il parvient à donner à la colonne une tournure convenable. Les musiciens prennent la tête, les porte-bannières graves et réfléchis attendent de pied ferme. Ces milliers de personnes sont calmes. Les femmes mêmes parlent peu. Seuls, les ecclésiastiques paraissent très affairés.

A un signe du chanoine-commandant, la multitude s'ébranle, guidée par une éclatante fanfare dont le répertoire guerrier contraste un peu avec la solennité de la circonstance.

Le cortége va se masser devant l'antique abbaye d'où la procession doit partir.

M. le chanoine Schærderet, rédacteur de la Liberté de Fribourg, prend la parole.

Dans une allocution véhémente et passionnée, mais qui n'a rien de chrétien, il établit un parallèle entre les martyrs de Légion thébéenne, morts victimes de leur foi il y a 15 siècles, et les glorieux martyrs épiscopaux chassés et exilés par des gouvernements incrédules.

« Quand les persécutés, dit-il en terminant, quand » les martyrs auront été emprisonnés, décimés même, » prenons ici la résolution de résister plutôt que de » recevoir des ordres de Berne, contraires à la re- » ligion catholique, apostolique et romaine. »

Après cette charitable exhortation, la procession se forme, et les curieux vont prendre une position convenable pour en constater l'effet et l'importance.

La procession s'avance précédée d'une batterie de tambours. Un piquet de soldats ouvre la marche. Ils sont là dix mille dont un tiers de femmes et d'enfants. Pour moi qui vois ce spectacle pour la première fois, c'est une chose étrange.

Ces évêques resplendissant d'or, de soie et de velours; ces ecclésiastiques (il y en a bien 200 à 250) de tous les ordres, de tous les titres et de tous les costumes; cette foule bariolée, émaillée de vêtements et de types les plus originaux qui s'en va égrainant son chapelet ou lisant à demi-voix son livre d'heures, tout cela franchement sent son moyen-âge d'une lieue.

Et ces innombrables bannières sur lesquelles on a peint tant bien que mal des saints ou des saintes, et ces caisses de reliques? C'est à se croire transporté bien des siècles en arrière.

Enfin tout cela passe.

Un peu au bruit des tambours, au son des fanfares; un peu à la voix des prêtres qui chantent des litanies, et des chœurs d'hommes et de femmes qui répètent de monotones cantiques, la procession arrive au lieu du pèlerinage, la chapelle de Vérolliaz, bâtie sur l'emplacement où, dit la tradition, fut égorgée la légion thébéenne.

Le lieu de réunion est une prairie disposée en amphithéâtre. Au-dessus est une petite chapelle décorée de verdure et de cierges. Les évêques se pla-

^{*} Traduction libre : plutôt mourir que de trahir.

cent tout auprès, ayant à leur droite le groupe des ecclésiastiques. — Quand chacun a trouvé place, le calme se fait.

Un chanoine prend la parole d'une voix vibrante. On me dit que c'est M. l'abbé Blanc, de Genève. Son discours bien fait, empreint d'une certaine éloquence, est applaudi à plusieurs reprises. Mais estce bien là le discours d'un prêtre, d'un pasteur?

Ces violences de langage, ces excitations à la résistance, ces déclamations sonores contre les autorités, ne sont-ce pas plutôt les armes d'un tribun

que celles d'un homme de Dieu?

Après une pareille prédication, les hommes sont plutôt prêts à se ruer les uns contre les autres qu'à se tendre la main. Et le prêtre, dont la mission est de nous rendre meilleurs, nous aura certainement rendus pires.

Mgr Lachat succède à M. l'abbé Blanc. C'est un beau martyr, mais je ne l'aurais jamais pris pour

Il s'efforce d'être modéré, et l'est certainement. si on le compare à ses prédécesseurs. Cependant il ne peut s'empêcher de dire : « Nous refuserons les » lois, qu'elles soient fédérales ou cantonales, si » elles ne sont pas conformes à l'esprit catholique » apostolique romain, » y compris sans doute l'infaillibilité papale.

La cérémonie se termine par la bénédiction des pèlerins et la procession se reforme pour rentrer à

St-Maurice.

Peu après le retour, un très grand nombre de pèlerins se portent vers l'église de l'Abbaye où sont

déposées les reliques des saints.

Deux prêtres sont occupés à mettre en contact les coffres contenant les reliques avec les chapelets et les livres d'heures des fidèles. Je ne saisis pas l'importance de cet acte, mais elle doit être très grande, puisque des milliers de personnes veulent y avoir part.

Une autre chose dont je ne comprends pas la valeur est une inscription que je lis sur la porte de la chapelle; la voici : « Sa Sainteté Pie IX accorde » une indulgence plénière à perpétuité à tous les » pėlerins qui entreront dans cette église et qui » prieront pour sa prospérité. »

Si je ne craignais pas d'être trop long, je vous ferais connaître la littérature du pèlerinage, c'està-dire les écrits offerts en pâture intellectuelle aux pèlerins. Du plus au moins tous ces écrits sentent la poudre et ne peuvent qu'exciter les esprits.

Voici une strophe d'un cantique à saint Maurice:

Donnez à vos enfants la force et le courage Un courage à l'épreuve et du fer et du feu. Prêts à sacrifier, si la lutte s'engage, Place, fortune et vie en holocauste à Dieu.

S'il reste quelque chose de ce pèlerinage, ce ne peut être qu'une immense haine. Dix mille personnes sont venues là pour prier et on leur a prêché la révolte. Au lieu de calmer les consciences, les prêtres les ont troublées. A quelque point de vue qu'on se place, les trois discours qui ont été prononcés manquaient absolument de charité.

Le 22 septembre est un mauvais jour pour les questions confessionnelles et un pas en arrière pour la civilisation et le progrès.

Thermes de Lessus, 23 septembre 1873.

Une cause pénale, qui a eu un très grand retentissement, vient de se juger devant la Cour d'assises du Morbihan. Les accusés étaient le père et la mère d'un pauvre aliéné qu'ils ont tenu enchaîné dans une écurie pendant 3 ans, nu, sur un fumier infect, sans aucun soin corporel, et qui, par suite de l'immobilité à laquelle il a été condamné, a perdu l'usage

de ses jambes et en partie de ses mains.

« C'est le 26 février 1873, dit l'acte d'accusation, que les gendarmes de Plouay, informés du fait, se rendirent chez les époux Le Gouallec. Dans une écurie obscure de la ferme, ils trouvèrent un homme de 33 ans, portant une barbe longue et sordide, imprégnée, ainsi que les cheveux, de matières fétides, dans l'attitude d'un homme forcé depuis longtemps de garder la position horizontale, les jambes et les cuisses fléchies, complètement nu, couché sur un fumier exhalant une odeur repoussante et n'ayant pour se couvrir qu'une mauvaise toile de baline. Une chaîne fixée à la jambe par un cadenas et attachée par l'autre extrémité à une poutre du plancher supérieur, le maintenait dans cette situation. Il était dans un état de maigreur extrême : la partie inférieure du corps était atteinte d'une paralysie qui ne lui permettait ni de marcher, ni même de de se tenir debout.

Les réponses d'Albin Le Gouallec dénotaient un grand affaiblissement, mais non une perte totale de la mémoire et des facultés intellectuelles : « Vous êtes donc venus enfin, disait-il au juge de paix et à la gendarmerie, le 26 février, me faire donner la liberté dont je suis privé depuis trois ans. Il y a eu trois ans le jour du mardi gras, qui était hier, je crois, que j'ai été enchaîné par mon père, Le Saëc et le forgeron (Guillemot)." »

Depuis l'âge de vingt-quatre ans, Albin ne jouissait plus de l'intégrité de ses facultés mentales ; il parcourait la campagne, brisait les plantes, creusait des trous dans une prairie, sortait parfois nu ou en chemise. Le Gouallec père l'avait d'abord enfermé dans un grenier. En 1869, il chercha à le faire enfermer dans une maison de santé et écrivit dans ce but à la maison des frères hospitaliers, mais le prix de la pension lui parut trop élevé et il ne donna

pas suite à ce projet.

En 1870, vers le 1er mars, sans que rien motivât ce changement, assisté de son domestique Le Saëc et du forgeron Guillemot, il arracha son fils du grenier où il était relégue et le transporta dans l'écurie. Guillemot l'attacha à l'aide d'une chaîne pesant plus de 2 kilogrammes et fermée d'un cadenas. Cette entrave était si courte que pendant longtemps le captif ne put se tenir debout et ne pouvait, même couché, reposer la jambe gauche sur la litière étendue sous lui. Il y a quatre mois cependant, Guillemot revint et allongea la chaîne. C'est là que ce malheureux a passé trois années et subi des hivers rigoureux, notamment celui de 1870-

La femme Le Gouallec portait quelquefois à son fils des gâteaux ou du pain blanc, mais ses sentiments maternels ne l'ont pas déterminée à faire davantage pour lui: c'est avec son consentement, dit-elle, qu'il avait été enchaîné; et, il y a environ quatre mois, Guillemot ayant voulu le détacher, elle s'y était vivement opposée. »

A l'audition des témoins, tout l'intérêt se concentre sur celle du pauvre Albin Le Gouallec. Il a été conduit à l'audience en voiture et il s'avance dans la salle, soutenu et presque porté par les infirmiers de l'hôpital. Assis au milieu de l'auditoire, il est en proie à une convulsion nerveuse des deux mâchoires, et les paroles ne sortent de sa bouche que par saccades, par moment avec volubilité et dans d'autres avec une lenteur fatigante.

Une lueur d'intelligence éclaire ses réponses et il répète sa déposition devant M. le juge d'instruction avec cette fidélité de mémoire sur tous les détails de sa séquestration qui ne lui a jamais fait défaut. L'émotion est au comble quand il raconte avec une certaine complaisance comment il avait apprivoisé en quelque sorte un porc, son compagnon, sur son lit de fumier, et les services que lui rendait cet animal, soins que lui refusaient ses parents. Mais bientôt ses idées se sont troublées et il a fallu lui faire quitter la salle.

Un progrès réel a été constaté cette année dans l'observation de la police du jeûne fédéral.

Les mesures prises pour attirer au culte les populations et les convier au jeûne et à la prière réussissent de mieux en mieux. Le recueillement religieux de plusieurs milliers de personnes s'est fait en chemin de fer ou en bateaux à vapeur dans le but de donner plus de mouvement, plus d'élan à la dévotion. - La veille, les cafés et cabarets furent fermés sur la rue, dès quatre heures de l'aprèsmidi, mais dans plusieurs on eut soin, par mesure d'hygiène et pour laisser libre cours à la circulation de l'air et des gens altérés, d'ouvrir la porte du fond. Une pareille précaution donna beaucoup de vie à l'intérieur où les joueurs de cartes et les amateurs de petit blanc s'en donnaient à cœur joie. Comme il était bon le vin de ce jour là! comme on s'empressait de vider son verre, encore sous l'impression des rigueurs du passé où l'on ne fermait pas seulement la devanture, mais aussi la porte du

Donc, la liberté nous revient à grands pas ; nous n'avons plus qu'une chose à désirer, pour l'an prochain; c'est l'obligation imposée à tout marchand de vin de placer sous son enseigne cet écriteau :

Fermé pour cause de jeûne. On est prié de passer par l'allée.

Noblesse et roture.

IV

M. de Rosenau rencontra M11e Flora sur l'escalier.

Venez-vous de chez papa, demanda-t-elle, étonnée de voir un homme de cette importance dans la maison.

voir un homme de cette importance dans la maison.

Non Mademoiselle, je viens de chez M. Bruno, notre cher directeur de musique. Je tenais à lui apprendre à ne plus se montrer réservé ni fier vis-à-vis de ses amis. Adieu Mademoiselle, je suis pressé. Bien des compliments de ma part à Monsieur votre père et à Madame votre mère.

Voilà qui me confond, se dit Flora. Monsieur le président de Rosenau, dont les plus grands du royaume recherchent l'amitié, vient rendre visite à ce jeune homme obscur. Est-ce un rève? Faut-il que je sois constamment témoin des triomphes de ce Bruno?

Flora n'était pas au hout de ses peines, et le basard, e'il

Flora n'était pas au bout de ses peines, et le hasard, s'il y en avait un, prenait un malin plaisir de la mettre en pa-

rallèle avec son roturier de cousin.

On avait recouru à un moyen qui devait établir une distauce infranchissable entre les nobles demoiselles et le roturier cousin. L'équitation est un plaisir de riches. Sur ce terrain on ne pouvait rencontrer Bruno. — Quelques semaines après la visite du président, Flora, accompagnée du comte de Boxdorf et de deux Anglais avec leurs sœurs, entreprit une course à cheval, en dehors des murs de la capitale.

M. de Schænfeld étant général de cavalerie, avait tous les moyens de fournir, sans beaucoup de frais, des chevaux à Mademoiselle sa fille qui pouvait ainsi marcher de pair

avec les dames anglaises.

Une fois hors des murs de la ville, nos six personnages firent prendre à leurs chevaux cette espèce de galop qu'on appelle l'amble; et ici, nos Messieurs n'épargnèrent pas les plaisanteries à leurs dames lancées hors de selle à chaque saut de leur monture.

Tout d'un coup, une volée de faisans qui se trouvaient dans un champ voisin prit son essor. Cet oiseau fort craintif produit, lorsqu'il prend son vol, un bruit de nature particulière et si effrayant, que le voyageur ressaute, absolument comme lorsqu'un âne se met inopinément à braire à ses côtés. Le cheval de Flora s'emporta, il fit une série de bonds désordonnés qui lancèrent la demoiselle sur la route, où elle

Avant que ses compagnons eussent pu descendre de selle et venir à son secours, on vit accourir d'un champ voisin un arpenteur occupé à dresser un plan. Il saisit Flora à bras le corps, la porta au bord de la chaussée où il l'assit le dos appuyé contre un poteau indicateur. Alors arrivèrent ces Messieurs et ces dames qui lui frottèrent les tempes avec de l'eau de Cologne. lui firent respirer des sels et nettoyèrent sa longue robe flottante. Lorsque Flora revint à elle et qu'elle ouvrit les yeux, son premier regard tomba sur l'arpenteur qui lui rapportait son chapeau cylindre avec le chi-gnon qui y était fixé. Elle reconnut en lui l'odieux cousin

Le visage de la noble demoiselle devint pourpre d'indignation, elle détourna aussitôt ses regards pour les fixer sur le comte de Boxdorf qui lui demanda si elle était blessée. Flora fit de la tête signe que non, puis elle se releva avec l'aide de ses compagnons de plaisir. Quant à Bruno, il était

retourné à son ouvrage et suivit, d'un œil pensif, la société qui reprénait le chemin de la ville.

Quelques jours plus tard, le général rentrant à la maison Quelques jours plus tard, le général rentrant à la maison dit à Madame son épouse: Songe donc Amélie, à ce qui vient de m'arriver. J'ai vu venir à ma rencontre mon sergent Richter, à cheval en compagnie d'un jeune homme fort bien mis, ce dernier montait un magnifique alezan doré. J'arrêtai mon cheval, et, regardant avec toute mon attention l'alezan je m'écriai: voilà un superbe animal, qui vaut au moins ses 150 louis. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre une voix bien connue me répondre: « Je ne sais pas, Monsieur le général, ce qu'il peut valoir. Il appartient à Monsieur le baron de Streitberg, qui l'a confié à mon maître d'équitation, M. Richter, pour le dresser. »

Celui qui me parlait ainsi était ni plus ni moins que mon neveu Bruno en personne. Il montait son alezan avec tout

neveu Bruno en personne. Il montait son alezan avec tout l'aplomb d'un cavalier accompli, et dans le costume d'un riche dandy,

Mille bombes! m'écriai-je, tu fais de l'équitation? qui

t'en procure les moyens?

C'est bien simple! Je donne des leçons de calcul et de calligraphie à Monsieur le sergent qui, en retour, m'apprend à monter à cheval. (A suivre.)

L. Monnet. - S. Cuénoud.